

Bonnevaux, le 12 janvier 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015

Présents : Roseline Boussac, Yves Bové, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandesris, Bertrand Poincin, Damien Loyal, Eric Dedieu, Victor Matalonga, Sébastien Hérard

Absents : Pascal Perquis, Sabine Hurel,

Secrétaire : Marie Cécile Chandesris

Le conseil municipal est invité par Madame le Maire à respecter une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats sur Paris

Le compte- rendu du conseil municipal du 4 décembre 2014 est adopté à l'unanimité après des corrections.

Marie-Cécile demande à ce que les questions diverses soient inventoriées avant d'aborder les items de l'ordre du jour, ce qui est fait.

1. FINANCES

ETAT DES RESTES A REALISER M14

« Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser en investissement M 14 sur l'année 2015 :

Compte	Désignation	Report
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	12 692,00 €
2131/39	Bâtiments publics, Travaux bâtiments communaux	55 597,60 €
2151/37	Réseaux de voirie, Travaux sur voirie communale	1 1 853,40 €
2158/000	Autres installations, matériel et outillage	2 000,00 €
2183/000	Matériel de bureau et informatique	1 052,00 €
26	Participation et créances	6 750,00 €

Ont signé les membres présents ; »

ETAT DES RESTES A REALISER M49

« Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser en investissement M 14 sur l'année 2015 :

Compte	Désignation	Report
2156/44	Matériel spécifique d'exploitation	57 019,40 €

2158/45	Autres réseaux	1 000,00 €
266	Autres formes de participations	120 000,00 €

Ont signé les membres présents ; »

2. REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION

« REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DE VIOLETTE FEDERICCO

Suite à l'état des lieux, réalisé par Madame le Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser le dépôt de garantie de 206 € de Violette Federico.. Elle a quitté le logement « Presbytère, laverie » le 6 décembre 2014. Le Maire a jugé l'état de ce logement correct.

Sous condition de l'acquiescement de l'ensemble de toutes les redevances, factures ou rôles auprès de la Commune de Bonnevaux, le Conseil Municipal autorise le remboursement de cette caution.

Le logement « Presbytère, laverie » continue à être loué (en totalité) à Anne Audrey Vial.

Ont signé les membres présents ; »

3. TRAVAUX DE VOIRIE SUITE AUX INTEMPERIES

Le mardi 23 décembre 2014, Eric Dedieu a fait avec le bureau d'études CEREG, la tournée des travaux à réaliser. Il semble qu'il n'y ait pas de garantie décennale pour des travaux de voirie.

Pour ce qui concerne le mur à Nojaret qui n'a pas tenu, l'entreprise LAUPIE qui avait fait ces travaux devrait pouvoir ré intervenir – CEREG lui a écrit dans ce sens.

Le Conseil Général prendra en charge une partie des travaux mais sur une enveloppe spéciale « intempéries ». Personne ne sait à quelle hauteur s'élève cette prise en charge. L'information indiquant un taux de 80% est erronée, très nettement au dessus de ce à quoi il faut s'attendre qui serait plus proche de 20% ! Nous sommes obligés d'attendre avant d'envisager des travaux de remise en état qui seraient supervisés par le SIVOM .

4 .AEP La Rouvière-La Pourière

Suite à l'ouverture des plis effectuée en décembre 2014 avec le SIVOM. La SCAIC a été retenue. Afin de ne pas retarder ce chantier indéfiniment en raison des travaux de voirie à effectuer sur la route de Nojaret, l'idée serait de commencer par les Thomazes et la Pourière.

Une question est à voir avec le SIVOM : pour la TVA : qui doit faire l'avance ? Si c'est la commune, combien de temps devra-t-elle attendre pour obtenir le remboursement ?

5. RESTAURATION EGLISE ET ANNEXE MAIRIE

La maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux est assurée par Philippe LOINTIER architecte.

Les travaux sont répartis en deux lots : maçonnerie et couverture en lauzes.

La date d'ouverture du chantier est prévue le 7 avril 2015 et celle de son achèvement le 5 juin 2015.

Marie Cécile et Roseline ont fait les démarches pour avoir au Midi Libre un profil acheteur, afin de lancer les appels d'offre.

Les travaux envisagés sont soumis à l'intervention d'un Coordinateur de Sécurité et la Protection de la Santé. Nous en contactons 4 et attendons leurs devis, pour le choix.

6. VŒUX DE LA COMMUNE

Ils auront lieu le samedi 24 janvier à 15h – Roseline propose de contacter une conteuse.

Branchement internet de l'annexe de la mairie : plutôt que de régler 2 abonnements à internet il est proposé de vérifier si par un câble dont la gaine existe déjà il ne serait pas plus aisé de se relier au poste de la mairie ?

CCHC : après des concertations nombreuses avec plusieurs communes nous avons obtenu l'annulation du vote du 8 septembre entraînant l'ensemble des communes à adhérer à un GAL en Lozère quittant ainsi le GAL des Cévennes avec toutes conséquences désastreuses de quitter le Pays des Cévennes. Un nouveau vote a été obtenu à bulletin secret et il en résulte une très nette majorité (15 pour et 8 contre) pour rester au GAL des Cévennes et donc au Pays des Cévennes.

Projet d'un bail agricole sur une parcelle ((E53 ?) entre Agricoulis et la commune –Bertrand Poincin fera une demande officielle.

Voiture de Karim Loyal : cela s'avère très compliqué de la sortir – la responsabilité de la commune n'est pas évidente .pas de réponse des assurances. à cet endroit la route est dangereuse.

Les non élus de la commission PLU ont reçu la copie de l'avant projet qui avait été remis par le bureau d'études aux élus pour remarques éventuelles. elle propose une réunion fixée au lundi 2 février à 17h30.

L'EPF (établissement public foncier) du Languedoc-Roussillon est un organisme susceptible d'être utilisé pour le rachat de propriétés bâties ou non bâties faisant l'objet d'expropriation ou d'arrêtés de mise en péril au service de communes pour faciliter leur rénovation ou leur mise à disposition pour un projet agricole.

Les élections départementales (ex-cantonales) auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

La commission agriculture se réunira le jeudi 15 janvier 2015.

Roseline signale les invitations diverses adressées aux élus, en particulier celle du nouveau président du Conseil Général du Gard le mardi 13 janvier à 12h à Concoules (salle communale).

Prochaine réunion de travail entre élus : mercredi 14 janvier à 14h (finances)

Intervention du public :

« Jean-François Bellosta prend la parole et interpelle Madame Le Maire au sujet d'une aparté qu'elle a faite au dernier conseil municipal signalant qu'elle avait été saisie d'une plainte devant le tribunal administratif. Elle confirme qu'il s'agit d'une plainte de Jean-François Bellosta lui-même concernant les travaux de réhabilitation de mur de soutènement sur la route de Alègres. Plainte qui ne semble pas avoir eu de suite à ce jour. »